

**Morgan ALABEURTHE**  
Commissaire aux Comptes

**Mathieu METREAU**  
Commissaire aux Comptes

4 Allée de la Providence  
86000 POITIERS  
tél : 05 49 01 62 60

[www.cogep.fr](http://www.cogep.fr)

## **UNAPEI 86**

Siège social :

11 AVENUE DES GROTTES DE PASSE-LOURDAIN  
CS30023  
86281 SAINT BENOIT

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2023

**Cabinet COGEP AUDIT**

Siège social : 4 ALLEE DE LA PROVIDENCE, 86000 POITIERS

Membre de la Compagnie Régionale de **VERSAILLES ET DU CENTRE**

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

## **Exercice clos le 31/12/2023**

A l'assemblée générale de l'association UNAPEI 86

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNAPEI 86 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des produits, du correct traitement de l'affectation des résultats et de la correcte estimation de la provision pour les indemnités de départ à la retraite.

Nos travaux ont consisté à apprécier, sur la base des informations disponibles, les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation des provisions constituées ainsi que les reprises de provisions enregistrées sur l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale appelées à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

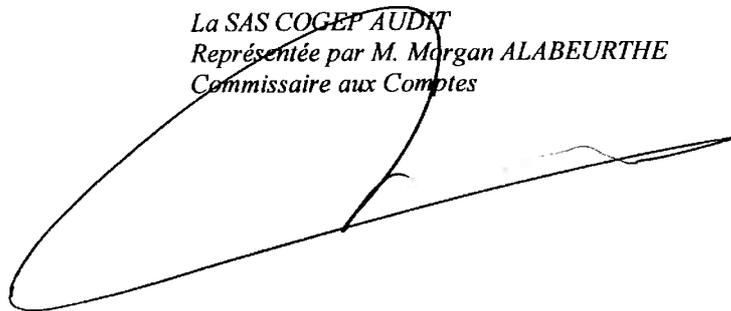
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A POITIERS, le 29 Mai 2024

*La SAS COGEP AUDIT  
Représentée par M. Morgan ALABEURTHE  
Commissaire aux Comptes*



ACTIF	BRUT	AMORT/ PROV.	NET 31/12/2023	NET 31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques.	105 922	81 218	24 704	1 252
Autres Immobilisations incorporelles				13500
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains et agencements	463 868		463 868	467 954
Constructions	20 366 403	11 307 418	9 058 984	8 362 692
Installations techniques matériel et outillage	2 980 821	2 501 922	478 899	415 130
Autres immobilisations corporelles	6 587 865	5 142 207	1 445 658	1 341 825
Immobilisations corporelles en cours	274 794		274 794	152 799
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>				
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations et Créances rattachées	254 383		254 383	266 108
Autres titres Immobilisés	165 683		165 683	183 178
Prêts			0	
Autres	51 928		51 928	49 433
<b>TOTAL I</b>	<b>31 251 665</b>	<b>19 032 765</b>	<b>12 218 900</b>	<b>11 253 870</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en cours</b>	81 511		81 511	76 899
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				10 366
<b>Créances (1)</b>				
Créances redevables usagers et comptes rattachés(2)	1 697 175		1 697 175	1 582 303
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	556 070		556 070	1 042 969
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	11 577 195		11 577 195	11 593 592
<b>Charges constatées d'avance</b>	54 863		54 863	66 121
<b>TOTAL II</b>	<b>13 966 814</b>	<b>0</b>	<b>13 966 814</b>	<b>14 372 250</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>				
<b>Prime de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion Actif (V)</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>45 218 479</b>	<b>19 032 765</b>	<b>26 185 714</b>	<b>25 626 120</b>

(1) Mont à moins d'un an 2 993 363 €, dont à plus d'un an 273 249 €

(2) Sans créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF

<b>PASSIF</b>	<b>NET 31/12/2023</b>	<b>NET 31/12/2022</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 760 437	1 739 156
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles	21 737	21 737
Réserves pour projet de l'entité	6 429 750	6 360 792
Autres réserves	37 629	73 176
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau	-967 211	-1 454 829
<i>dont RAN des activité SMS sous gestion contrôlée</i>	-3 699 462	-3 378 034
<b>Résultat de l'exercice</b>	-138 476	542 310
<b>Situation nette (sous-total)</b>	7 143 866	7 282 342
<b>Fonds propres consommables</b>		
<b>Subventions d'investissement</b>	819 091	885 134
<b>Provisions réglementées</b>	-73 043	26 784
<b>TOTAL I</b>	<b>7 889 914</b>	<b>8 194 260</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>Fonds reportés liés aux legs et donations</b>		
<b>Fonds dédiés</b>	4 647 861	4 830 899
<b>TOTAL II</b>	<b>4 647 861</b>	<b>4 830 899</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>Provisions pour risques</b>	80 707	127 161
<b>Provisions pour charges</b>	765 958	798 223
<b>TOTAL III</b>	<b>846 665</b>	<b>925 384</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatifs)</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des étabt. de crédit</b>	9 522 855	8 055 192
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	3 052	3 210
<b>Avances et acomptes sur commandes</b>	903 995	1 114 403
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
<b>Dettes des legs ou donations</b>	2 258 122	2 408 330
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
<b>Dettes sur immobilisations, comptes rattachés</b>		
<b>Autres dettes (d'exploitation)</b>	110 435	94 444
<b>Instruments de trésorerie</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	2 814	
<b>TOTAL IV</b>	<b>12 801 273</b>	<b>11 675 578</b>
<b>TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)</b>	<b>26 185 714</b>	<b>25 626 120</b>

# COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	8 870	10 600
Ventes de biens	178 559	128 733
dont ventes de biens en nature		
Ventes de services	1 662 844	1 662 432
dont parrainages		
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>1 841 521</b>	<b>1 791 166</b>
Concours publics et subventions exploitation	23 038 444	22 568 542
Subventions d'exploitation	1 111	57
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>23 039 556</b>	<b>22 568 599</b>
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	157 437	428 586
Utilisations des fonds dédiés	365 779	467 183
Autres produits	3 746 177	3 359 578
<b>TOTAL I - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>29 159 340</b>	<b>28 625 711</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	275 544	241 269
Variation de stocks	(3 519)	(3 237)
Autres achats et charges externes	9 507 269	8 870 255
Impôts, taxes et versements assimilés	1 242 671	1 151 677
Salaires et traitements	12 145 489	11 787 686
Charges sociales	4 759 519	4 584 403
Dotations aux amortissements	1 110 888	1 055 455
Autres charges	3 790	28 810
Dotations aux provisions	42 748	29 436
Report en fonds dédiés	182 741	355 056
Aides financières		
<b>TOTAL II - CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>29 267 140</b>	<b>28 100 810</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>(107 801)</b>	<b>524 901</b>

# COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations	42	1
Autres valeurs mob., créances d'actif im.		
Autres intérêts et produits assimilés	53 585	3676
Reprises/provisions et transfert de char		
Produits net/cession des V.M.P		
<b>TOTAL III - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>53 628</b>	<b>3 677</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations amort., dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	190 223	180 779
Charges nettes/cessions des V.M.P.		
<b>TOTAL IV - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>190 223</b>	<b>180 779</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (IV-III)</b>	<b>(136 595)</b>	<b>(177 102)</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>	<b>(244 396)</b>	<b>347 799</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion	51 531	45 821
Sur opération en capital	72 849	102 420
Reprises/provisions et transfert de char	171 320	161 236
<b>TOTAL V - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>295 699</b>	<b>309 477</b>
Charges exceptionnelles Total VI		
Sur opération de gestion	101 800	19 842
Sur opération en capital	3 631	14 518
Dotation aux amortissements et aux prov.	71 493	80 606
<b>TOTAL VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>176 924</b>	<b>114 967</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>118 775</b>	<b>194 511</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les sociétés	12 855	
Engagements à réaliser sur ressources affectés		
Reprises des ressources non utilisées s/ex. antérieurs		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>29 508 666</b>	<b>28 938 866</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>29 647 142</b>	<b>28 396 556</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>(138 476)</b>	<b>542 310</b>
<b>Contributions Produits</b>		
Dons en nature		
Prestation en nature		
Bénévolat	21 975	27 106
<b>CONTRIBUTIONS PRODUITS</b>	<b>21 975</b>	<b>27 106</b>
<b>Contributions Charges</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	21 975	27 106
<b>CONTRIBUTIONS CHARGES</b>	<b>21 975</b>	<b>27 106</b>

## Annexe des comptes annuels

**Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 26 185 174 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 138 476 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2023 par les administrateurs de l'Unapei 86 (raison sociale Adapei 86).

### **Présentation de l'Unapei 86**

<b><u>N° FINESS</u></b> <b><u>Code NAF</u></b>	N° FINESS juridique : 86 079 30 74 N° SIREN : 422 626 598 N° SIRET : 422 626 598 00110
<b><u>Date de création</u></b>	Association fondée en 1962 à l'initiative d'un groupe de parents. Déclaration publiée au J.O. du 20 décembre 1962.
<b><u>Missions de l'association (Statuts)</u></b>	Acteur de l'économie sociale et solidaire, l'Adapei 86 entend proposer, dans une dynamique inclusive, un accompagnement de qualité garant d'un accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap. Elle a pour objet deux grandes missions qui concernent l'action associative et familiale et l'action gestionnaire d'établissements médico-sociaux.

En 1962, quelques familles pionnières, dont les enfants étaient porteurs d'une déficience intellectuelle, avec l'aide de généreux soutiens, se sont regroupées pour créer l'APEI de Poitiers, connue également sous l'appellation « Papillons Blancs ». A partir de cette date, le nombre d'enfants accueillis n'a cessé de croître et il fallait trouver de nouveaux locaux. Inventer de nouvelles réponses et créer de nouveaux lieux et dispositifs d'accompagnement furent deux impératifs pour favoriser l'épanouissement et la progression vers l'âge adulte des personnes en situation de handicap.

Parallèlement en 1968, à l'initiative de familles du Sud-Vienne, poursuivant un objectif analogue, voit le jour l'APEI de Civray.

L'Association Départementale de la Vienne de Parents de Personnes Handicapées mentales et d'Amis (Adapei 86) est fondée en 1971. En 1994, l'Apei de Civray n'est plus gestionnaire de ses établissements, cette mission ayant été confiée à l'Adapei de la Vienne.

Le 1er janvier 2004, les Apei de Poitiers (Centre Vienne) et Civray (Sud Vienne) sont rassemblées au sein d'une entité juridique désormais unique, l'Adapei 86. L'Adapei 86 devient donc une association départementale unique, fédérant l'ensemble des familles et des personnes en situation de handicap du mouvement sur le territoire viennois.

En novembre 2012, est opérée une dissociation entre l'Adapei 86 et les Papillons Blancs de la Vienne, nouvellement fondée. La première est ainsi dédiée à la gestion des établissements et services, pendant que la seconde se consacre aux activités familiales.

En janvier 2021, les dimensions politique et militante (les Papillons Blancs de la Vienne) et gestionnaire (l'Adapei 86) fusionnent. C'est ainsi que les Papillons Blancs de la Vienne rejoignent l'Adapei 86. L'Association change de nom pour devenir « Unapei 86 ». Il s'agit d'une certaine façon de réaffirmer l'identité et l'image de l'Unapei 86, en tant qu'association affiliée au mouvement parental Unapei, tête de réseau qui regroupe près de 330 associations sur le territoire national.

Fondée sur des valeurs humanistes imprescriptibles, l'association Adapei 86 s'est donnée la mission première d'être un acteur exigeant dans l'espace public pour contribuer à ce qu'advienne une société toujours plus solidaire et inclusive.

Une histoire commune tissée ensemble au fil des années, entre métissage des attentes et espoirs, défense et représentation des droits et intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap intellectuel, de l'enfance au soir de la vie et ce, auprès des élus, des pouvoirs publics et des autorités de tarification qui confient pour ces dernières, la mission de gestionnaire de structures créées à notre initiative au début du chemin et essentiellement à leur initiative depuis 2009, ce qui a beaucoup changé la donne !

L'éthique de conviction mais aussi l'éthique de responsabilité qui sous-tendent ce parcours au long cours ont contribué à définir ce qu'est l'association aujourd'hui, à savoir une association au cœur des préoccupations de son temps ; une association qui exerce pleinement son rôle de plaidoyer pour porter haut et fort la cause des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics. Il s'agit d'avancer avec pragmatisme et réalisme mais aussi avec l'audace d'innover et de s'emparer des interstices pour conjuguer le pensable et le faisable dans l'intérêt des personnes accompagnées au regard de leur projet, de leurs choix et préférences dans un parcours de vie à construire, à vivre sans attendre.

Diverses étapes ont jalonné le parcours de l'Adapei 86. La dernière a visé à rapprocher en juillet 2020 l'association familiale (Papillons Blancs 86) et l'Adapei 86 (association gestionnaire) qui constitue désormais une entité juridique unique sous la marque Unapei 86. Une décision également prise en assemblée générale extraordinaire qui symbolise la volonté d'une synergie à co-construire entre ces deux dimensions complémentaires et indissociables et qui inscrivent clairement l'association au sein du réseau national Unapei.

L'Adapei 86 souhaite inscrire son action tel que :

- Caractériser le périmètre de son action militante en rappelant l'importance accordée à l'expression par les familles de leurs aspirations qui font sens commun au-delà des spécificités et attentes individuelles.
- Concrétiser au mieux les aspirations collectives des familles :
- Tout en intégrant l'impératif de conformité aux attendus des politiques publiques,
- Tout en adoptant des modalités opérationnelles qui lui donnent sens et vertu parce qu'il ne peut être question de consentir aux missions impossibles susceptibles de leurres, d'insécurité, d'entraves à la qualité des accompagnements ou d'injonctions paradoxales.

L'association en chiffres (au 31 décembre 2023) :

- 111 adhérents
- 565 personnes (enfants et adultes) en situation de handicap accompagnées sur le territoire de la Vienne :
  - Déficience intellectuelle,
  - Poly ou pluri handicap,
  - Trouble Neuro Développementaux (dont troubles du spectre de l'Autisme),
  - Souffrance psychique
- 380 salariés
- 24 881 K€ de budget

#### Quatre domaines d'activités :

Organisée en domaines d'activités stratégiques, l'Association gère 15 établissements et services médico-sociaux (certaines autorisations ont été regroupées dans le cadre du CPOM) avec l'appui de 380 professionnels.

#### IME / SESSAD :

- 2 Services d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD)
- 2 Instituts Médico Éducatifs (IME), comprenant un hébergement
- 1 Accueil de répit

#### HABITATS

- 1 Foyer d'hébergement réparti sur 1 site institutionnel (Soleil Bleu) et divers appartements en collocation (Poitiers et Civray)
- 3 Foyers de vie, dont une maison en collocation

- 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- 1 Service Départemental d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

#### **MAS :**

- 1 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

#### **ESAT et SECTION ANNEXE :**

- 1 Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), réparti sur 3 sites principaux.

#### **L'association parraine :**

- Membre fondateur du GCSMS « Confluence » avec l'Adapei 79 et l'Unapei 17

#### **Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**

L'Unapei 86 a contractualisé les moyens de son action avec les deux financeurs principaux de l'Association :

- Conseil Départemental
  - CPOM 2020-2024
  - Etablissements et services « HABITATS » et « SECTION ANNEXE D'ESAT »
  - Enveloppe financière allouée pour 2020 à 6.838K€ pondérée à un taux d'évolution annuel de 0,6%.
- Agence Régionale de Santé
  - CPOM 2015-2019, avenants 2020 et 2021
  - Etablissements et services IME / SESSAD / FAM / ESAT / MAS
  - Enveloppe financière allouée pour 2020 à 12.341 K€

#### **Les orientations stratégiques**

En déclinaison du projet associatif, le plan stratégique définit 4 axes qui se déclinent, eux-mêmes dans chacun des projets des établissements et services :

- Garantir l'accompagnement et la participation sociale en milieu ordinaire, l'adaptation de l'offre répondant aux besoins des territoires dans le cadre du virage inclusif,
- Favoriser l'approche populationnelle par type de handicap notamment dans le cadre de la stratégie quinquennale,
- Contribuer à la mise en œuvre d'une démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous,
- Maintenir une gestion performante des établissements / structures et un management de la qualité.

## Faits marquants 2023

D'un point de vue financier, les éléments marquants de 2023 sont :

- Pour l'ARS : le versement en année pleine du Ségur concernant les personnes socio-éducatives, d'un taux de reconduction de 2.53% ainsi que des crédits non pérennes à hauteur de 173 591€ afin
- Pour le Conseil Départemental, la dotation est composée d'un complément CNSA pour le Ségur des fonction Soignants et paramédicaux pour 330 718€, d'une dotation exceptionnelle Inflation de 177 791.69€ et de dotations complémentaire pour des places supplémentaires provisoires pour 60 911.05€. Nous avons une reprise de 2 places vacantes pour le Foyer de vie Bleu soleil pour 105 685.82€. Nous avons bénéficié également d'un taux de reconduction de 1.5% encadré par un avenant à notre CPOM qui prévoit à la normal un taux de 0.6%.

En ce qui concerne les investissements, l'année a été marquée par l'achat des bâtiments du foyer de vie de Chaunay pour 1 337 371.08€ au 1<sup>er</sup> juillet 2023 mettant fin au contrat de location avec la mairie de Chaunay. Cela est financé par un emprunt Banque Populaire de 1 250 000€.

## Evènements postérieur à la clôture

Litige en cours avec l'ancienne Direction Générale.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Au nouveau règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- Du règlement ANC n°2019-04 relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés
- Du code de l'action sociale et des familles CASF, pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L312-1 du CASF

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Informations générales complémentaires

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre, un siège (service commun) une activité propre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et des dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison et des prestations facturées entre établissements.

Les comptes de résultat des établissements ou services sont soumis aux autorités de contrôle, qui décident de leur affectation. Dans l'attente de leurs décisions, les résultats des années antérieures sont enregistrés dans les comptes de report à nouveau n°115.

Le résultat de l'association est présenté avec une compensation entre les déficits de certains établissements ou services et les excédents d'autres établissements ou services. En fait, compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne se réalisent pas.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue par l'Unapei 86 respectant l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 à 7 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les constructions ont fait l'objet d'un amortissement par composants conformément aux règlements n°2002-10 et n°2004-06 du CRC.

Dans le cadre de la gestion des établissements sous contrôle des autorités de tarification, certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement sur des durées définies par les autorités de tarification pouvant différer de celles habituellement pratiquées. Par application des dispositions de l'avis n° 2007-05 du conseil national de la comptabilité du 4 mai 2007, le différentiel d'amortissement est alors constaté pour compléter les dotations comptabilisées (application d'un amortissement dérogatoire ou différé).

La durée d'amortissement des biens décomposables est la suivante :

- Gros œuvre : 50 ans
- Façade / Menuiserie ext. : 35 ans
- Installations Générales et Techniques : 20 ans

- Agencements : 10 ans

L'application des nouvelles durées d'amortissement en résultant entraîne un différentiel entre le montant de la dotation de l'amortissement comptable et le montant de la dotation de l'amortissement budgétaire. Pour traiter ces écarts d'amortissements comptables et budgétaires des amortissements dérogatoires (compte 145 Amortissements dérogatoires) ou différés (compte 1161 Amortissements comptables excédentaires différés) sont comptabilisés.

## Stock & en cours

Les stocks et en-cours ont été relevés et chiffrés par l'Unapei 86 au 31 décembre. Les matières et fournitures ont été évaluées au dernier prix d'achat connu. Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production. Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Placements de trésorerie

Ils sont valorisés à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure.

## Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont des provisions qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision. Elles sont comptabilisées en application de dispositions légales. Les réserves des plus-values nettes d'actifs (articles R.314-81 et R314-95 du CASF).

## Provision pour engagements de retraite

Les provisions constituées pour les engagements de retraite des salariés, sont calculées dans le cadre des départs, en application de la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (PBO). L'évaluation des indemnités de fin de carrière a été calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite sont les suivantes :

- Revalorisation des salaires: 1 %
- Table de mortalité utilisée : INSEE 2022
- Mobilité des actifs:
  - NON CADRE : Turn-over faible
  - CADRE : Turn-over faible
- Age de départ en retraite à l'initiative du salarié pour 100 %
  - 60-64 ans pour les non cadres
  - 65-67 ans pour les cadres
- Taux d'actualisation: 3,20 %
- Indemnité de départ prévue par la Convention Collective du 15 mars 1966

## Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « Engagements à réaliser sur ressources affectées »,
- En produits dans le poste « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

## Congés payés

La provision pour congés à payer due au 31 décembre a été calculée selon la méthode forfaitaire évaluée sur la base des 10% des salaires bruts de juin à décembre.

La valorisation est effectuée selon le dernier salaire connu augmenté des charges sociales et fiscales afférentes.

## Dettes provisionnées pour congés à payer

Les dettes provisionnées pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes.

En application de l'avis du CNC n° 2007-05 du 4 mai 2007, la quote-part de la dette provisionnée pour congés à payer non financée, est affectée au compte 116200. La variation de la dette a été comptabilisée au compte de résultat aux comptes 641201, 645181 et 645186, pour un montant de - 23 671 €, et fera l'objet d'une affectation après clôture de l'exercice du compte 116200 "Ecart sur congés payés", sous compte du compte 116 "Dépenses non opposables au tiers financeurs".

## Produits & charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Changement d'estimation comptable

Aucun changement d'estimation comptable n'a eu lieu cette année

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'étab. Et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	92 710	13 212		105 922
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>TOTAL Immobilisation Incorporelles</b>	<b>92 710</b>	<b>13 212</b>	<b>-</b>	<b>105 922</b>
Terrains	475 143	743		475 886
Constructions sur sol propre	18 973 362	1 339 826		20 313 188
Constructions sur sol d'autrui	41 197			41 197
Constructions installations générales				
Installations tech. Matériel & outillage	2 780 468	237 207	36 854	2 980 821
Inst. Générales, agencements et divers	3 443 079	300 379	89 613	3 653 845
Matériel de transport	762 849		34 251	728 598
Mat. De bureau, informatique et mobil.	2 086 019	117 629	33 453	2 170 194
Autres immobilisations corporelles	35 227			35 227
Immobilisations corporelles en cours	152 799	121 995		274 794
Avances et acomptes				
<b>TOTAL Immobilisations Corporelles</b>	<b>28 750 142</b>	<b>2 117 779</b>	<b>194 171</b>	<b>30 673 750</b>
Participations	266 108	3 050	14 775	254 383
Autres titres immobilisés	183 178		17 495	165 683
Prêts et autres immobilisations financières	49 433	2 495		51 928
<b>TOTAL Immobilisations Financières</b>	<b>498 719</b>	<b>5 545</b>	<b>32 270</b>	<b>471 994</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 341 571</b>	<b>2 136 535</b>	<b>226 441</b>	<b>31 251 665</b>

Amortissements des immobilisations	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'étab. Et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	77 957	3 260		81 218
<b>TOTAL Immobilisations Incorporelles</b>	<b>77 957</b>	<b>3 260</b>	<b>-</b>	<b>81 218</b>
Terrains	-			-
Constructions sur sol propre	10 617 859	689 559		11 307 418
Constructions sur sol d'autrui	41 197			41 197
Installations tech. Matériel & outillage	2 365 338	107 911	12 525	2 460 725
Inst. Générales, agencements et divers	2 511 265	188 933	104 204	2 595 994
Matériel de transport	761 564	873	34 251	728 186
Mat. De bureau, informatique et mobil.	1 677 293	126 545	21 039	1 782 800
Autres immobilisations corporelles	35 227			35 227
<b>TOTAL Immobilisations Corporelles</b>	<b>18 009 744</b>	<b>1 113 822</b>	<b>172 019</b>	<b>18 951 547</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 087 701</b>	<b>1 117 082</b>	<b>172 019</b>	<b>19 032 765</b>

*Actif circulant*

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créance rattachée à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	51 928		51 928
<b>TOTAL de l'actif immobilisé</b>	<b>51 928</b>		<b>51 928</b>
Clients douteux ou litigieux	13 585		13 585
Autres créances clients	1 478 480	1 478 480	
Créances glissantes des ESAT	205 111		205 111
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	957	957	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés		-	
Etat - Divers	197 715	197 715	
Résidents, frais d'hébergement avancés	36 912	36 912	
Débiteurs divers	616 051	616 051	
<b>TOTAL de l'actif circulant</b>	<b>2 548 811</b>	<b>2 330 115</b>	<b>218 696</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>54 863</b>	<b>54 863</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 655 601</b>	<b>2 384 978</b>	<b>270 624</b>

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>	
Créances clients et comptes rattachés	157 437
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Divers, produits à recevoir	145 979
Autres créances	
<b>TOTAL Immobilisations Corporelles</b>	<b>303 416</b>
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>303 416</b>

Amortissements des immobilisations	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	13 585			13 585
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 585</b>			<b>13 585</b>

**Répartition des dotations et reprises :**

*Exploitation* 13 585 13 585

*Financières*

*Exceptionnelles*

# Notes sur le bilan

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

## Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
<b>Fonds associatifs sans droits de reprise</b>	<b>1 739 156</b>		<b>51 894</b>	<b>1 687 262</b>
<b>Fonds associatifs avec droits de reprise</b>				
<b>Réserves</b>	<b>6 455 705</b>	<b>106 586</b>		<b>6 562 291</b>
- Réserves statutaires	21 737			21 737
- Excédents affectés à l'investissement	2 974 753			2 974 753
- Réserve de trésorerie	1 819 825			1 819 825
- Réserve de compensation	1 528 586	106 586		1 635 172
- Autres réserves	110 804			110 804
<b>Report à nouveau</b>	<b>-1 454 829</b>	<b>1 002 052</b>	<b>514 434</b>	<b>-967 211</b>
- Report à nouveau (gestion propre)	1 923 205	328 039		2 251 245
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-1 877 969		344 412	-2 222 381
- Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-1 500 065	674 013	170 022	-996 074
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>542 310</b>		<b>680 786</b>	<b>-138 476</b>
<b>Subventions d'investissements</b>	<b>885 134</b>		<b>66 043</b>	<b>819 091</b>
<b>Provisions règlementées</b>	<b>26 784</b>	<b>71 493</b>	<b>171 320</b>	<b>-73 043</b>
- Provisions relatives aux immobilisations				
- Réserves des plus-values nettes d'actif	472 481			472 481
- Amortissements dérogatoires	-445 697	71 493	171 320	-545 523
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 194 260</b>	<b>1 180 132</b>	<b>1 484 477</b>	<b>7 889 914</b>

## Subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
<b>Montant nominal</b>				
- Affectées à des bien non renouvelables	1 641 398	4 306	6 000	1 639 704
- Affectés à des biens renouvelables				
<b>TOTAL</b>	<b>1 641 398</b>	<b>4 306</b>	<b>6 000</b>	<b>1 639 704</b>
<b>Quotes-parts virées au résultat</b>				
- Affectées à des bien non renouvelables	756 264	70 349	6 000	820 613
- Affectés à des biens renouvelables				
<b>TOTAL</b>	<b>756 264</b>	<b>70 349</b>	<b>6 000</b>	<b>820 613</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>885 134</b>	<b>- 66 043</b>		<b>819 901</b>

## Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	Fonds à engager au début d'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remb.		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Investissements	3 7 97 627	59 257	56 982			3 799 902	
CNR Aides aux aidants	77 581					77 581	
CNR Accueil de répit	157 475	35 588	13 113			157 475	
CNR Accueil répit ASE	56 858					56 858	
CNR Situations critiques	220 625		185 202			35 423	
CNR Plateforme Sessad	184 439					184 439	
CNR Défi Qualité	64 995		23 304			64 995	
CNR gratif. stagiaires	4 552					4 552	
CNR Sport et santé		75 108				75 108	
CNR Exp. Région. Hand. Psychique	40 000					40 000	
Formations	201 440	48 376	123 594			126 222	
Projet patio	400					400	*
Honoraires	24 906					24 906	*
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 830 899</b>	<b>182 741</b>	<b>365 779</b>			<b>4 647 861</b>	

*Provisions pour risques & charges*

	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	110 602		43 169	67 433
Prov. pour garant données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	798 223	42 748	75 013	765 958
Provisions pour impôts				
Prov. pour gros entretien				
Provisions pour charges sociales/fiscales				
Autres provisions pour risques et charges	16 559		3 284	13 275
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>925 384</b>	<b>42 748</b>	<b>121 466</b>	<b>846 665</b>

Répartition des dotations et reprises :

<i>Exploitation</i>	925 384	42 748	121 466	846 665
<i>Financières</i>				
<i>Exceptionnelles</i>				

## Dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	9 525 515	4 265 524	1 313 719	3 946 272
Emprunts et dettes financières divers	392		392	
Fournisseurs et comptes rattachés	903 995	903 995		
Personnel et comptes rattachés	803 112	803 112		
Sécurité sociales et organismes	885 641	885 641		
Impôts sur les bénéfices	12 855	12 855		
Taxe sur la valeur ajoutée	65 412	65 412		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	314 791	314 791		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	576 684	576 684		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 814	2 814		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 091 211</b>	<b>7 830 828</b>	<b>1 314 112</b>	<b>3 946 272</b>

MONTANT DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 660
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	228 006
Dettes fiscales et sociales	1 069 760
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 425</b>

*Charges & produits constatés d'avance*

MONTANT DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	54 863	2 814
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>54 863</b>	<b>2 814</b>

**Notes sur le compte de résultat**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

*Résultat exceptionnel*

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	51 531
Produits de cessions d'éléments d'actifs cédés	2 500
Subventions d'investissement virées au résultat	70 349
Amortissements par composants	171 320
Autres provisions réglementées	
<b>TOTAL</b>	<b>295 699</b>

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	101 800
Valeurs comptables d'éléments d'actifs cédés	3 631
Amortissements par composants	71 493
Autres provisions réglementées	
<b>TOTAL</b>	<b>176 924</b>

## Concours publics et subventions d'exploitation

Produits à la charge de l'Assurance Maladie	14 538 725
Produits à la charge du Conseil Départemental de la Vienne	8 151 483
<i>dont +20 ans (L242-4 CASF)</i>	432 188
Produits à la charge des autres Conseils Départementaux	348 236
<b>TOTAL</b>	<b>23 038 444</b>

## Résultat comptable de l'exercice

RESULTATS 2022	DEFICIT	EXCEDENT
Association gestionnaire & familiale	57 962	
ESAT Unapei 86 (BAPC)		529 265
<b>TOTAL GESTION PROPRE</b>		<b>471 303</b>
Institut Médico-Educatif de Mauroc (IME)		110 664
Institut Médico-Educatif de St Gaudent (IME)	60 350	
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile de Poitiers (SESSAD)		38 982
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile de Civray (SESSAD)		59 173
Etablissement et service d'aide par le travail de l'Unapei 86 (ESAT)		120 727
Atrium Chantejeau		269
Foyers d'hébergement de l'Unapei 86	130 048	
Foyer de Vie & FAM de Mauroc (CD 86)	45 343	
Forfait Soins du FAM de Mauroc (ARS)	6 602	
Foyer de Vie de Chaunay	109 332	
Foyer de Vie Bleu Soleil	154 094	
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Unapei 86		9 325
Service d'Accueil Familial de l'Unapei 86	340	
Maison d'Accueil Spécialé Port d'Attache (MAS)	443 674	
Siège (services supports)		863
<b>TOTAL GESTION CONVENTIONNEE</b>		<b>-609 779</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-138 476</b>

BIENS	2019	2020	2021	2022	2023	FINANCEMENTS	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Biens stables</b>						<b>Financements stables</b>					
Immobilisations incorporelles brutes	116 562	90 910	90 910	92 710	105 922	Apports ou fonds associatifs	3 190 131	1 897 520	1 845 082	1 871 697	1 819 803
Immobilisations corporelles brutes						Réserves d'investissement	1 536 326	1 555 717	1 655 717	2 974 753	2 974 753
Terrains	401 085	463 125	463 125	463 125	463 668	Subventions d'investissements	757 614	1 036 275	960 283	885 134	819 091
Agencements de terrains	9 431	9 431	12 018	12 018	12 018	Réserves de compensat* des charges d'amort	70 532	70 532	70 532	70 532	70 532
Constructions	17 532 355	17 531 860	18 983 163	19 014 559	20 354 395	Provisions pour renouvellement d'immobilisat*	3 990 834				
Installations techniques, matériel et outillage	2 359 237	2 427 464	2 592 958	2 780 468	2 980 821	Provisions réglementées des plus-values nettes	453 531	453 531	454 031	472 481	472 481
Autres immobilisations corporelles	6 269 005	5 941 622	8 143 440	6 327 174	6 587 865	Emprunts et dettes financières	7 031 111	6 861 579	5 983 971	5 209 258	5 646 801
Immobilisations en cours	371 038	1 261 359	21 855	152 799	274 794	Dépôts et cautionnements reçus	392	392	392	392	392
Immobilisations en cours - Part PPP						Amortissements (total)	15 695 047	16 456 191	17 257 370	18 087 701	19 032 765
Charges à répartir						- Immobilisations incorporelles	105 612	71 837	74 892	77 957	81 218
Immobilisations financières	479 294	494 077	498 817	498 719	471 993	- Agencements des terrains	5 109	5 927	6 767	7 190	7 612
Amortissements comptables différés	97 255	96 881	109 945	98 427	101 692	- Constructions	8 987 695	9 566 186	10 038 810	10 651 867	11 299 806
Autres						- Installations techniques, matériel, outillage	1 671 593	2 120 732	2 243 065	2 365 338	2 501 927
Comptes liaison investissement (emplois)						- Autres immobilisations corporelles	4 825 068	4 691 500	4 895 636	4 985 349	5 142 222
TOTAL II	27 635 262	28 316 729	28 616 231	29 439 698	31 353 358	Dépréciation des immobilisations (c/29)					
						Fonds dédiés à l'investissement		3 924 045	3 860 184	3 797 627	3 799 902
						Dépenses refusées					
						Autres (résultats non contrôlés)	279 761	2 016 630	2 652 285	1 923 205	2 251 245
						Comptes liaison investiss (ressources)					
						TOTAL I	33 207 279	34 272 612	34 739 846	35 291 779	37 087 371
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)</b>						<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)</b>	5 572 017	5 955 883	5 823 616	5 851 780	5 734 013
<b>Actifs stables d'exploitation</b>						<b>Financements stables d'exploitation</b>					
Report à nouveau déficitaire						Réserves et provisions de couverture du BFR	1 807 865	1 807 803	1 819 825	1 819 825	1 819 825
Résultat déficitaire	1 412 806	1 121 460	873 452	1 877 959	2 068 961	Réserves de compensation des déficits	337 321	368 636	923 565	1 458 055	1 564 841
Créances glissantes (art.R314-98 CASF)	205 111	205 111	205 111	205 111	205 111	Résultat excédentaire	340 084	834 158	1 089 086	542 310	
Droits acquis par les salariés non provisionnés	1 354 035	1 421 195	1 158 796	828 322	597 984	Report à nouveau excédent en attente affectat*	461 355				
Comptes liaison exploitation (emplois)						Provisions pour risques et charges	1 802 710	1 914 036	1 146 083	925 384	646 665
TOTAL IV	2 971 952	2 747 766	2 237 359	2 911 403	3 010 533	Fonds dédiés à l'exploitation	1 278 258	1 503 136	1 085 359	1 033 272	847 959
						Dépréciation stocks, créances, éléments financiers		17 161			
						Comptes liaison exploitation (ressources)					
						TOTAL III	6 027 593	6 444 749	6 063 917	5 778 845	5 079 090
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)</b>						<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)</b>	3 055 641	3 696 983	3 826 558	2 867 442	2 068 557
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF</b>						<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF</b>	8 627 658	9 652 866	9 650 174	8 719 223	7 802 570
<b>Valeurs d'exploitation</b>						<b>Dettes d'exploitation</b>					
Stocks et en cours	52 791	74 997	72 942	76 899	81 511	Avances reçues					
Avances et acomptes versés	7 988			10 366		Fournisseurs d'exploitation	762 484	927 350	1 089 487	1 114 403	903 995
Créances sur organismes payeurs et usagers	1 485 369	1 233 273	1 190 306	1 377 193	1 492 063	Dettes sociales et fiscales	2 483 683	2 498 410	2 074 023	2 408 330	2 553 688
Créances diverses d'exploitation	1 447 813	1 709 326	865 732	1 042 969	851 635	Dettes diverses d'exploitation	261 551	269 821	383 613	94 444	110 435
Créances irrécouvrables admises non valeur						Produits constatés d'avance		70			2 814
Charges constatées d'avance	91 676	67 945	64 058	66 121	54 663	Ressources à reverser à l'aide sociale					
Neutralisation des dettes pour congés à payer	1 080 100	1 061 954	1 523 000	1 019 012	995 341	Fonds déposés par les résidents					
Autres						Autres					
Comptes liaison cycle d'exploitation (emplois)						Comptes liaison du cycle d'exploitation (ress)					
TOTAL VI	4 165 737	4 147 495	3 716 039	3 592 556	3 475 414	TOTAL V	3 507 710	3 695 851	3 547 123	3 617 177	3 570 932
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI - V)</b>	658 019	451 845	168 916			<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI - V)</b>				24 617	95 518
<b>Liquidités</b>						<b>Financements à court terme</b>					
Valeurs mobilières de placement						Dettes sur immobilisations					
Disponibilités	9 628 385	11 225 807	10 995 441	11 593 592	11 577 195	Fonds des majeurs protégés	1 653 031	2 019 827	1 510 237	2 846 934	3 676 055
Autres						Concours bancaires courants					
Comptes liaison de trésorerie (emplois)						Ligne de trésorerie					
TOTAL VIII	9 628 385	11 225 807	10 995 441	11 593 592	11 577 195	Intérêts courus non échus	5 715	4 958	3 946	2 818	3 052
						Comptes liaison de trésorerie (ressources)					
						TOTAL VII	1 658 740	2 024 785	1 514 183	2 849 752	3 679 107
<b>TRESORERIE POSITIVE (VII - VIII)</b>	7 969 639	9 201 022	9 481 258	8 743 840	7 898 088	<b>TRESORERIE NEGATIVE (VII - VIII)</b>					
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	44 401 336	46 437 797	45 865 070	47 537 553	49 416 500	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	44 401 336	46 437 797	45 865 070	47 537 553	49 416 500

## Autres informations

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Engagements Financiers

ENGAGEMENTS RECUS		Montant
Avals et cautions :		4 054 558
Crédit coopératif MAS 7.760 K€	2 063 695	
SOGAMA Crédit Associatif s/emprunt MAS 7.760 K€	1 431 573	
Commune de Smarves s/emprunt MAS 7.760 K€	223 102	
Crédit coopératif MAS 672 K€	316 016	
Commune de Smarves s/emprunt MAS 672 K€	20 171	
Plafonds des découverts autorisés :		
Autres engagements reçus :		
Legs nets à réaliser :		
<b>TOTAL</b>	<b>4 054 558</b>	<b>4 054 558</b>

### Effectif

Effectif du personnel à la clôture de l'exercice : 31/12/2023

EFFECTIF	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif ETP
Cadres	10	31	41	32.84
Employés	88	251	339	320.37
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>282</b>	<b>380</b>	<b>353.21</b>

### *Rémunérations alloués aux dirigeants*

---

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association, reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50 000 euros et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 euros.

La loi précitée ne précise pas la définition de la notion de « cadre dirigeants bénévoles et salariés ».

L'article 20 de la loi précitée fait référence à la notion de « cadres dirigeants ». Cette notion est différente de la notion de simple « dirigeant », puisqu'elle regroupe, conformément aux dispositions de l'article L.212-15-1 du Code du travail « les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise ou leur établissement ».

La notion de « cadres dirigeants » est par conséquent intimement liée à la notion de « salarié ».

Au cas particulier de l'association ADAPEI 86, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

L'association ADAPEI 86 n'a qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte.

La rémunération versée sur l'année 2023 pour les trois plus hauts salaires est de 223 620 euros.

### *Honoraires des commissaires aux comptes*

---

Honoraires versés aux commissaires aux comptes : 31 840 euros

- Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 31 840 euros
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liés à la mission de contrôle légal : 0 euros

### *Compte d'emploi des ressources*

---

Par décret n°2019-504 du 22 mai 2019, le seuil à partir duquel un organisme est tenu d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est applicable aux exercices comptables clos à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 et aux exercices clos à une date antérieure volontairement par anticipation.

Les informations présentées ont été établies sur la base des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### *Compte de résultat par origine et destination*

---

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

Le CROD présente les ressources de l'association par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. La première colonne intègre la totalité des produits et des charges du compte de résultat. La deuxième colonne présente les éléments liés à la générosité du public et est destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

# Compte de résultat par origine et destination

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	8 870	8 870	10 600	10 600
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	28 771	28 771	21 009	21 009
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	5 908 254		5 442 889	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	23 039 556		22 568 599	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	157 437		428 586	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	365 779		467 183	
<b>TOTAL</b>	<b>29 508 667</b>	<b>37 641</b>	<b>28 938 866</b>	<b>31 609</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	29 356 744	13 233	27 934 265	16 380
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	52 054	5 166	77 799	4 200
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	42 748		29 436	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	12 855			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	182 741		355 056	
<b>TOTAL</b>	<b>29 647 143</b>	<b>18 399</b>	<b>28 396 556</b>	<b>20 580</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-138 476</b>		<b>542 310</b>	

## Compte de résultat par origine et destination

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	21 975		27 106	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>21 975</b>		<b>27 106</b>	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	21 975		27 106	
<b>TOTAL</b>	<b>21 975</b>		<b>27 106</b>	

# Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE EXERCICE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	8 870	10 600
- Actions réalisées par l'organisme	13 233	16 380	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	28 771	21 009
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 166	4 200			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>18 399</b>	<b>20 580</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>37 641</b>	<b>31 609</b>
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	19 242	11 030	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
<b>TOTAL</b>	<b>37 641</b>	<b>31 609</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 641</b>	<b>31 609</b>
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	26 748	15 718
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	19 242	11 030
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>45 990</b>	<b>26 748</b>